



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 03/05/2022

Reçu en préfecture le 03/05/2022

Affiché le

ID : 018-20000933-20220502-2022_05_035-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le deux mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 26 avril deux mille vingt-deux, se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte-Montaine, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 2 mai 2022
Délibération n° 2022-05-035

Cession des bateaux électriques et step paddle à la commune d'Argent-sur-Sauldre pour permettre la continuité de l'activité « Balade au fil de l'eau »

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 24

Nombre de votants : 29

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, Mme Sophie ESPEJO, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, M. Alexandre CERVEAU, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. David DALLOIS, M. Daniel GAUTIER, M. Bernard DAUTIN, M. Bernardino ADDIEGO, M. Philippe RAGOBERT, M. Jean-Marc RUIZ et M. Jean-Yves DEBARRE.

Conseiller suppléant présent : Mme Cathy PRUNIER

Pouvoirs : M. Pierre LOEPER a donné pouvoir à Mme Anne CASSIER,
Mme Florence LEDIEU a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Sylvain DUVAL,
Mme Lucile GROUSSEAU a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Marc GOURDOU a donné pouvoir à M. Jean-Marc RUIZ.

Absents excusés : M. Pascal VILAIN, M. Hugues DUBOIN, M. Joël COULON, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Alain URBAIN et M. Nicolas MOREAU.

Secrétaire de séance : M. Lionel POINTARD.

La Communauté de communes organise depuis 2007 l'activité touristique saisonnière de location de bateaux électriques sur le canal de la Sauldre à Argent-sur-Sauldre.

Après une première période durant laquelle les bateaux électriques étaient loués chaque été par la Communauté de communes, celle-ci a acquis deux bateaux en 2014 pour pérenniser cette activité saisonnière, complétée en 2019 par l'achat de quatre step paddle dans l'objectif de dynamiser l'offre et accroître la fréquentation.

Depuis la structuration en 2019 d'un Office de tourisme intercommunal sous forme d'établissement public local rattaché à la Communauté de communes, la gestion de cette activité touristique saisonnière a été confiée pour les saisons 2020 et 2021 à l'Office de tourisme.

Or il s'avère que malgré le recrutement d'un saisonnier chaque été pour accueillir les touristes et faire partir les bateaux et paddle, l'équipe de l'Office de tourisme, basée à Aubigny-sur-Nère, a été beaucoup sollicitée pour gérer les aléas liés aux problèmes techniques, pannes, besoin d'assistance. Le directeur de l'Office de tourisme a dû se déplacer à plusieurs reprises, parfois lors de jours de congé, pour tenter de débloquent

Envoyé en préfecture le 03/05/2022

Reçu en préfecture le 03/05/2022

Affiché le

SLO

ID: 018-200000933-20220502-2022_05_035-DE

certaines situations, dans la mesure où les conseillères en séjour, en poste de la Sauldre ne sont ni formées à du dépannage de bateaux, ni en mesure de quitter leur poste à l'accueil touristique.

Lors du bilan de la saison touristique 2021 à la fois au sein de l'EPA Office de tourisme et en commission tourisme de la Communauté de communes, Madame la Présidente a clairement affirmé que cette situation ne pouvait plus se reproduire. En conséquence, il a été proposé que la commune d'Argent-sur-Sauldre, qui se trouve sur place et qui dispose d'agents de services techniques, disponibles rapidement et équipés en cas d'aléas mécaniques ou besoin d'assistance, prenne le relais de la gestion de cette activité, sans quoi elle n'existerait plus.

Lors d'une réunion en date du 9 mars dernier Monsieur le Maire et Madame la première adjointe au maire d'Argent-sur-Sauldre ont confirmé à Madame la Présidente leur accord quant à cette proposition.

En conséquence, il est proposé de procéder à la cession des deux bateaux électriques et quatre step paddle appartenant à la Communauté de communes Sauldre et Sologne à la commune d'Argent-sur-Sauldre à titre gratuit en contrepartie de la poursuite de l'activité saisonnière « balade au fil de l'eau ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les difficultés techniques et organisationnelles de la Communauté de communes et de son Office de tourisme ne permettant pas la poursuite de l'activité de location de bateaux et step paddle sur le canal de la Sauldre à Argent-sur-Sauldre,

Considérant l'intérêt de maintenir cette activité touristique qui séduit un public familial sur le territoire,

Considérant l'accord de la commune d'Argent-sur-Sauldre pour prendre le relais de la gestion de cette activité saisonnière, dont l'Office de tourisme continuera d'assurer la promotion,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 25 avril 2022,

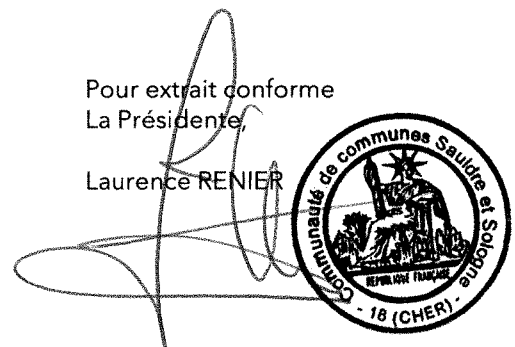
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : CEDE à la commune d'Argent-sur-Sauldre les deux bateaux électriques et quatre step paddle appartenant à la Communauté de communes Sauldre et Sologne à titre gratuit en contrepartie de la poursuite de l'activité estivale de location sur le canal de la Sauldre.

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour extrait conforme
La Présidente,

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/05/2022 et de sa publication le 03/05/2022